

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: NON FLAMMABLE AIRCRAFT INSECTICIDE PHENOTHRIN

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: CH-2022-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0027974-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

NON FLAMMABLE AIRCRAFT INSECTICIDE PHENOTHRIN

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Produits Sanitaires Aéronefs
	Adresse	1 Rue de Lamirault ZAE de Lamirault 77090 COLLEGIEN France
Numéro de l'autorisation	CH-2022-0001	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0027974-0000	
Date de l'autorisation	27/01/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Produits Sanitaires Aéronefs
Adresse du fabricant	1 Rue de Lamirault ZAE de Lamirault 77090 Collégien France
Emplacement des sites de fabrication	AEROPACK, Zone industrielle de Zriba 1152 Zaghouan Hammam Tunisie
	Condivex, Route de la Porte Rouge 27150 Etrepagny France
	Aerolub, 22 rue Paul Journée ZA du Moulin d'Angean 60240 CHAUMONT EN VEXIN France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) Plc
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon
Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	2,247

2.2. Type de formulation

AE - Aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
--------------------------	--

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination). Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide pour avion – utilisateurs professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Appliquer avant le décollage (une fois les portes fermées) ou pendant le vol en cabine et avant le décollage en soute.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Culex spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Aedes spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Anopheles spp Nom commun: Mosquitoes Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée:

	Pulvérisation (aérosol pré-pessurisé)
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 35 g product 100 m3 Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Application soit en pulvérisation unique (one-shot) ou multiple (multi-shots), pour une valeur de 35 g de produit par 100 m3 de volume de cabine.</p> <p>Une application par vol.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bombe aérosol en aluminium: 30 g, 40 g, 60 g, 100 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Une extermination des insectes ciblés doit être tentée dans les zones infestées.
- Consulter le manuel de bord de l'appareil afin de déterminer le nombre de dispositif à utiliser.
- Le système de recirculation de l'air doit être réglé au débit normal. Eteindre le système de climatisation durant le traitement.
- Le produit n'a pas d'effet résiduel et donc aucune action préventive.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

Pulvérisation unique

:

- Le produit est entièrement libéré en une pulvérisation continue. Adapté pour les cabines et grandes cales. Appuyer sur la languette jusqu'au verrouillage.
- Après verrouillage, maintenir l'aérosol par la partie la plus basse du flacon, de façon verticale jusqu'à épuisement du produit. Traverser la cabine en pulvérisant à raison d'une rangée de sièges toutes les 2 secondes (ce qui équivaut en moyenne à 1 g de produit par seconde).
- Diriger la pulvérisation vers le plafond jusqu'à ce que le flacon soit complètement vide.

Pulvérisation multiple

:

- Presser le diffuseur en tenant l'aérosol de façon verticale. Maintenir la pression jusqu'à ce que la quantité désirée soit libérée (environ 1 g de produit par seconde).
- Appuyer sur l'actionneur pendant 3 à 4 secondes, par 10 m³ de volume cabine.
- La pulvérisation multiple du produit ne peut être utilisée que pour compléter la pulvérisation unique dans les cabines de pilotes et zones d'équipages. L'aérosol en pulvérisation unique doit être le principal produit utilisé en cabine.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Utilisation professionnelle uniquement.
- Utilisation à l'intérieur uniquement.
- Ne pas appliquer directement sur les aliments ni sur des surfaces sur lesquelles des denrées alimentaires sont conservées, préparées ou consommées.
- Pendant l'application, diriger la pulvérisation légèrement derrière l'opérateur.
- Si plus d'une application par jour est requise, chaque application doit être réalisée par un membre différent de l'équipage.
- Se laver les mains et la peau exposée après utilisation, avant les repas.
- Conserver dans un endroit sûr.
- Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Le nettoyage des aéronefs traités ne doit être effectué qu'avec des produits spécialisés ne nécessitant pas le déversement de déchets liquides vers les égouts, la station d'épuration ou tout environnement extérieur.
- Lorsque des équipements de nettoyage (brosses, chiffons, etc.) ont été utilisés, ils doivent être éliminés avec les déchets solides et ne doivent pas être rincés pour être réutilisés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Inhalation: En cas d'inhalation involontaire ou de grandes quantités, déplacer à l'air frais et consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide comme déchet spécial.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais et correctement ventilé.

- Protéger du gel.

- Durée de vie : 2 ans.

6. Autres informations

-